

Prix Claudine Hermann - Femmes & Sciences

Description du prix

Ce prix récompensera un groupe d'élèves ou une classe ayant rencontré une ou plusieurs femmes scientifiques contemporaines et ayant effectué une étude authentique sur sa(leurs) vie(s), ses(leurs) travaux, ses (leurs) collaborations au niveau français, européen et international, puis ayant entrepris une action de communication pour présenter cette étude à un public défini au sein de l'établissement ou dans d'autres lieux. L'étude et sa présentation s'attacheront à aborder la problématique de la place des femmes en sciences et des stéréotypes de genre lors des choix d'orientation ou des carrières professionnelles.

Ce prix fait écho au plan d'actions lancé par le Ministère de l'éducation nationale sur l'égalité filles/garçons au lycée général et technologique¹ suite à la publication du rapport *Faire de l'égalité filles/garçons une nouvelle étape pour la mise en oeuvre du lycée du XXI^e siècle*. Ce plan a pour objectif d'atteindre d'ici 5 ans, dans tous les enseignements de spécialité, dans toutes les séries technologiques et les filières post-baccalauréat un taux de 30 % minimum de mixité.

Outre la valorisation de femmes scientifiques, ce prix permettra de développer la culture scientifique et technologique chez les élèves et constituera un levier pour l'accompagnement à l'orientation et à l'éducation aux media.

Le public concerné et le personnel encadrant

Le concours est ouvert à des classes ou à des groupes mixtes d'élèves des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels et des lycées polyvalents, publics et privés sous contrat d'association avec l'État.

Sont concernés :

- au collège, les élèves du cycle 4, incluant les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) ;
- au lycée, les élèves de toutes les classes, à l'exception des formations post-baccalauréat.

Les élèves sont accompagnés dans leurs recherches, rencontres, productions et présentations par une personne référente de l'établissement : enseignant ou enseignante de science ou d'autres disciplines, notamment de documentation, psychologue de l'éducation nationale (psyEN), conseiller ou conseillère principale d'éducation, etc.

¹ [Égalité filles/garçons au lycée général et technologique : plan d'actions \(ih2ef.gouv.fr\)](https://ih2ef.gouv.fr/)

Les productions attendues

Il est attendu l'élaboration de productions d'élèves s'appuyant sur des rencontres de scientifiques, de sociologues, d'historiennes et d'historiens, de la référente ou du référent égalité de l'établissement, de l'académie ou d'institutions, sur des recherches bibliographiques, sur des lectures, sur des réflexions personnelles.

Le dossier comportera les productions suivantes :

- une présentation de la vie, des travaux d'une ou plusieurs femmes scientifiques travaillant ou ayant travaillé dans le domaine des mathématiques, de la physique, de la chimie, de l'informatique et du numérique, de la biologie, de la géologie, des sciences de l'univers, des sciences de l'ingénieur ou à l'interface entre plusieurs domaines.
- une présentation des actions de communication mises en œuvre auprès d'un public défini ou de publics différents avec une éventuelle analyse de leur impact incluant le(s) support(s) des actions de communication (panneaux d'exposition, diaporamas, vidéos, sites internet, etc).
- une description de la démarche mise en œuvre, du choix de la ou des scientifiques, des actions de communication, des recherches bibliographiques, des rencontres, des apports de ce travail en termes de connaissances scientifiques, culturelles et sociales, de compétences et de modification des représentations préalables sur la science et les scientifiques (5 pages maximum).

Les critères d'évaluation

- dossier écrit : présentation, rédaction, contenus, illustrations,
- actions de communication : impact, pertinence, outils de communication,
- échanges avec le monde scientifique et/ou professionnel (historiennes et historiens, sociologues, autrices et auteurs, etc)
- sources d'information consultées (bibliographie et sitographie),
- présentation orale et échanges avec le jury,
- travail du groupe : collaboration, dynamisme, enthousiasme, conviction
- apports du travail et des actions.

L'inscription pour le prix et le dépôt des dossiers

Les inscriptions des classes/groupes s'effectuent en ligne sur le site de l'association Femmes, [Prix Claudine Hermann | Femmes & Sciences](#), jusqu'à la fin du mois de novembre de l'année scolaire du prix.

Le dépôt des dossiers s'effectuent jusqu'au 8 mars de l'année scolaire du prix, sur le site.

En cas de difficulté pour l'inscription, le dépôt, la recherche d'une femme scientifique ou pour toute autre demande d'information complémentaire, il est possible d'écrire à l'adresse de contact :

prixch-fets@femmesetsciences.fr

Les modalités de sélection et l'attribution du/des prix

Les productions des classes/groupes sont analysées par un jury constitué de membres de Femmes & Sciences, de membres partenaires de l'association et d'acteurs du système éducatif. Cette première étape d'évaluation des dossiers a lieu dans la deuxième quinzaine du mois de mars.

Cette analyse conduit à la sélection de classes/groupes pour passer une audition orale en visio dans le courant du mois d'avril. Cette audition comporte une partie présentation orale du projet par les élèves, d'une durée de 15 minutes, et un temps d'échange sous forme de questions-réponses avec le jury d'une durée de 15 minutes.

Le jury attribue à l'issue de ces deux phases le/les prix et autres distinctions et en informe les établissements.

Les prix

Il est décerné chaque année un premier prix, plusieurs accessits et mentions spéciales en fonction de la qualité des dossiers.

Les lauréats du premier prix se voient décerner des livres et/ou des bandes dessinées sur des femmes scientifiques et/ou de visites de sites scientifiques, laboratoires publics ou privés, les frais de déplacement étant pris en charge par l'association.

Une remise du prix est organisée dans l'établissement lauréat en présence d'une représentante de Femmes&Sciences, souvent la responsable de la Région concernée, de la/ des femme.s scientifique.s interviewée.s, du/de la Chef.e d'établissement, de l'équipe d'encadrants, des élèves et éventuellement des familles.

Toutes les élèves engagés reçoivent un certificat de participation au prix.

Prolongement

La ou une des femmes scientifiques sur laquelle porte l'étude pourrait ensuite devenir la « marraine scientifique » de l'établissement scolaire et contribuer ainsi à promouvoir les métiers scientifiques et technologiques, notamment auprès des jeunes filles comme « rôle modèle ».